

Stratégie forestière européenne: la voie à suivre

Les forêts et les bois couvrent près de la moitié de la surface terrestre de l'Union européenne. Ils jouent un rôle essentiel car ils sont en mesure d'atténuer les effets du changement climatique, de rendre de nombreux services aux écosystèmes, de contribuer au développement de la bioéconomie circulaire et de fournir des emplois à quelque 2,6 millions de personnes, en particulier dans les zones rurales. Le Parlement européen doit se prononcer, lors de la première période de session plénière d'octobre (octobre I), sur un rapport d'initiative soulignant la nécessité d'une stratégie forestière ambitieuse et forte de l'Union au-delà de 2020, alignée sur le pacte vert pour l'Europe et la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, et coordonnée avec la stratégie «De la ferme à la table».

Contexte

Il n'existe pas de politique commune de l'Union européenne pour les forêts et le secteur forestier, qui relèvent de la compétence des États membres. Dans le contexte d'un environnement politique complexe et fragmenté, l'Union européenne a lancé en 2013 une nouvelle [stratégie forestière européenne](#) afin d'assurer la cohérence des politiques forestières nationales et européennes. Les principes directeurs de cette stratégie étaient la gestion durable, la multiplicité des fonctions des forêts, l'utilisation efficace des ressources et la responsabilité internationale en ce qui concerne les forêts. Depuis 2013, l'environnement politique mondial a considérablement changé et l'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs ambitieux en matière de climat, d'énergie et d'environnement, auxquels les forêts et le secteur forestier peuvent apporter une contribution significative. Si les forêts sont très sensibles au changement climatique, elles font également partie de la solution puisqu'elles absorbent et stockent du carbone sous forme de biomasse. Elles peuvent atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes en modérant les températures et en réduisant la vitesse du vent et le ruissellement de l'eau. Elles rendent de nombreux services aux écosystèmes, puisqu'elles régulent le cycle de l'eau, préservent la biodiversité et limitent l'érosion. En fournissant une source renouvelable de matières premières, elles peuvent jouer un rôle majeur dans la bioéconomie circulaire, tandis que le secteur forestier est une source importante d'emplois et de diversification dans les zones rurales de l'Union européenne.

Commission européenne

La «nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts», que la Commission devrait publier début 2021, est l'une des nombreuses actions prévues dans le cadre du [pacte vert pour l'Europe](#). Dans le contexte de la pression croissante exercée sur les écosystèmes forestiers par le changement climatique, cette stratégie favorisera un boisement efficace, la préservation et la restauration des forêts afin d'accroître leur capacité à absorber et à stocker le CO₂, d'améliorer leur résilience, de promouvoir la bioéconomie circulaire et de protéger la biodiversité. La stratégie sera cohérente avec la [stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#). Elle portera sur l'ensemble du cycle forestier et mettra en lumière les nombreux bienfaits écologiques et socioéconomiques des forêts.

Position du Parlement européen

Le 7 septembre 2020, la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement a adopté un [rapport d'initiative](#) intitulé «Stratégie forestière européenne: la voie à suivre». Le rapport souligne le rôle crucial des forêts et de la sylviculture dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe. Il appelle de ses vœux une stratégie forestière de l'Union européenne ambitieuse et indépendante pour l'après-2020, fondée sur une approche globale de la gestion durable des forêts et servant de pont entre les politiques forestières nationales et les objectifs de l'Union en matière de forêts. Il souligne l'importance cruciale de la politique agricole commune, qui finance les mesures forestières. Ce rapport doit être débattu et mis aux voix au cours de la période de session d'octobre II.

Rapport d'initiative [2019/2157\(INI\)](#); Commission compétente au fond: AGRI; Rapporteur: Petri Sarvamaa (PPE, Finlande).

